



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/009

**Question orale déposée par M. Pierre POLI
Au nom du groupe « AVANZEMU »**

**OBJET : PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES
DECHETS (PTPGD)**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Je partirai d'un bilan de la politique Déchets menée depuis plus de 20 ans en Corse : avec les financements de l'Europe, de l'Etat, de la Région, la collecte sélective a été implantée sur l'ensemble du territoire insulaire sans pour autant réussir à diminuer la mise en décharge des déchets produits en Corse chaque année.

Bien sûr, nous devons continuer l'effort de diminution à la source des déchets grâce, notamment, à la généralisation du tri et au recyclage. Néanmoins, si j'en crois les chiffres du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets, même dans la perspective la plus optimiste, dans 10 ans il restera à gérer 357 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés (OM + DAE).

Ces déchets devront être gérés en Corse en réduisant au maximum le recours à l'enfouissement dans les décharges.

Pour ce faire, il apparaît dans le PTPGD une analyse très favorable aux Combustibles Solides de Récupération (CSR).

Or, les CSR ne sont que des déchets sur-triés et transformés en granulats qui seront brûlés dans des cimenteries sur le Continent ou dans des « chaufferies » qu'il faudra construire en Corse. Ces chaufferies spécifiques devront par ailleurs accueillir 50% de combustibles autres que les CSR. La technologie des CSR apparaît donc doublement coûteuse : construire et exploiter des installations de sur-tri pour mettre sous forme de granulats des déchets qui seront brûlés dans des fours qu'il faudra également construire et exploiter. Seules 2 unités sont actuellement en exploitation sur le Continent : la première depuis 2017 à Laval pour une coopérative agricole, couplée au réseau de chaleur local, une autre en Alsace dans une papeterie.

Ce processus produit de l'énergie renouvelable, mais également plusieurs types de résidus dont des mâchefers essentiellement composés de cendres qui seront stockés en décharges de type Viggianello et des suies qui seront stockés dans des installations spécifiques sur le Continent. Les coûts de transports des déchets seront donc toujours importants et pèseront toujours sur nos intercommunalités qui les répercutent, in fine, sur l'utilisateur, notamment via les taxes afférentes.

Après ce constat, la question que je vous pose est la suivante :

Pourquoi le PTPGD que vous présentez soutient le recours aux CSR très coûteux et peu expérimentés, n'avons-nous pas d'autres possibilités dans le traitement et la gestion des déchets de notre territoire ?

En supplément et en lien direct avec la problématique, le projet de Monte avance. Après les multiples déclarations depuis son lancement, pourriez-vous clarifier votre position sur ce projet ?